

Centre
Communal
D'Action
Sociale

COMMUNE
DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le 13 février,
Le Conseil d'Administration du CCAS de L'HORME, dûment
convouqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur Julien VASSAL, Président.
Date de la convocation du Conseil d'Administration :
Le 06 février 2024.

Présents : M. Julien VASSAL, Mme Claire VINCENT, Mme Dalila OUAKKOUCHE, Mme Colette BOUTEILLE, M. Jean-Paul FAUVET, M. Joël SANCHEZ

Absents excusés : Mme Françoise BECH, M. Maurice MANET, M. Damien PAYRE

Le Conseil d'Administration désigne Madame Dalila OUAKKOUCHE, Présidente pour le vote du compte administratif 2023, laquelle présente à l'assemblée le compte administratif 2023 qui s'établit comme suit :

Conformément à la réglementation, le Président se retire avant le vote.

Nombre de Conseillers	
En exercice	9
Présents	5
Votants	5

COMPTE ADMINISTRATIF 2023- CCAS EXECUTION DU BUDGET

RESULTAT DE L'EXERCICE

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	3 999,00	24 740,00	28 739,00
	Titres de recettes émis *	B	-	26 107,11	26 107,11
	-dont rattachements	C			-
	Restes à réaliser	D	-		-
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	E	3 999,00	24 740,00	28 739,00
	Engagements	F			
	Mandats émis *	G	-	16 118,46	16 118,46
	- dont rattachements	H			
	Dépenses engagées non mandatées Dépenses engagées non rattachées (et non mandatées)	I=F-G J=F-G			
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution				
	Excédent	K=B-G		9 988,65	
	Déficit	L=G-B			
	Solde des restes à réaliser				
RESULTAT REPORTE	Excédent	M=D-I			
	Déficit	N=I-D			
RESULTAT REPORTE	Excédent	O	3 999,00	1 678,73	5 677,73
	Déficit	P			
RESULTAT CUMULE	Excédent	Q=O-N-L	3 999,00	11 667,38	15 666,38
	Déficit	R=P+N-K			

* Après déduction des annulations de titres et de mandats

Objet :
Délibération :
2024-01
Vote du compte
administratif
2023 et
affectation des
résultats 2023

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET
(hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2022)	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution (2023)	Résultat de clôture (2023)
	1	2	3	4
Investissement	3 999,00		-	3 999,00
Fonctionnement	1 678,73	-	9 988,65	11 667,38
Total	5 677,73	-	9 988,65	15 666,38

COMPTE ADMINISTRATIF 2023- CCAS

REPRISE DES RESULTATS ET AFFECTATION

COMPTE ADMINISTRATIF N-1
Voté le 13/02/2024

A) Solde d'exécution d'investissement N-1		
Dépenses 001 (besoin de financement)	(a) P+K	
Recette 001 (excédent de financement)	(a) K+O	3 999,00
B) Solde des restes à réaliser N-1		
- Investissement Besoin de financement	(b) N	-
Excédent de financement		-
- Fonctionnement Déficit (ne pas prendre en compte dans le résultat à affecter)	(c) N	
Excédent (Report automatique, n'entre pas dans le calcul du résultat)		
C) Résultat de fonctionnement N-1		
Résultat de l'exercice	(d) K	9 988,65
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif N-1)	(e) O	1 678,73
Résultat à affecter	(f) L+O-N	11 667,38
AFFECTATION		
1) Affectation en réserves 1068 en investissement (au minimum autofinancement prévu BP)		-
2) Report en fonctionnement 002		11 667,38

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve le compte administratif 2023 du CCAS, en conformité avec le compte de gestion, dressé pour cet exercice ;
- Approuve la reprise de 11 667.38 € en recettes en fonctionnement R002 au budget primitif 2023.

L'HORME, le 13 février 2024

Le Président

J. VASSAL



